

Image not found or type unknown



Succession enfants mineurs

Par **BERTRAND Luc**, le **09/02/2012** à **17:22**

Bonjour, rnMembre d'un conseil de famille, j'ai consulté un avocats au tribunal de paris (consultation gratuite, spécialisée en droit des tutelles). Concernant une succession au bénéfice d'enfants mineurs, l'avocat m'a parlé d'un emprunt dit protégé pour régler les frais de succession. L'association tutélaire en charge du dossier me dit ne rien trouver concernant ce dit emprunt. Merci de bien vouloir m'éclairer.